
S E N A T

JANVIER 1974

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Judi 31 janvier 1974. — *Présidence de M. Louis Gros, Président.* — La commission a procédé à l'audition de **M. Joseph Fontanet, ministre de l'éducation nationale,** sur l'élaboration du projet de loi portant réforme des enseignements du second degré.

Après avoir présenté le schéma directeur du projet qui sera ultérieurement proposé à l'approbation du Conseil des ministres, M. Fontanet a répondu aux nombreuses questions que lui posaient les membres de la commission.

A **M. Chauvin, rapporteur pour avis du budget de l'éducation nationale** et à **M. Cogniot,** sur le niveau de qualification des enseignants du futur corps unique des maîtres du premier cycle, le ministre a indiqué que l'enseignement qui leur sera dispensé dans les centres de formation leur assurerait un niveau qui sera supérieur à celui des actuels professeurs d'enseignement général des collèges (P. E. G. C.).

Sur le contenu des programmes, il a précisé qu'il ne pourrait être déterminé avant que le cadre des enseignements du second degré soit définitivement tracé; compte tenu d'une réduction nécessaire de la durée des enseignements et d'un allègement de ces programmes, c'est une fois les grands principes et les méthodes pédagogiques adoptés, qu'il conviendrait de choisir les matières enseignées, en s'efforçant d'y inclure une initiation aux réalités du monde contemporain.

Sur la revalorisation des traitements du corps enseignant, il a fait état d'une enquête par pays qui tendrait à montrer que la situation de la France peut être avantageusement comparée à celle des pays étrangers.

A MM. Cogniot et Tinant :

— sur les procédures d'orientation actuellement prévues à l'issue de la classe de cinquième, le ministre a indiqué qu'il n'était pas question de remettre en cause une solution adoptée par la loi de 1971 sur l'enseignement technologique et par la loi d'orientation sur le commerce et l'artisanat.

Il a fait observer que la réforme prévue pour les deux premières années du premier cycle apporterait à ces procédures d'orientation une amélioration considérable.

A M. Legaret :

— sur le baccalauréat, M. Fontanet a précisé que cet examen serait maintenu et qu'il aurait une double mission : tout d'abord, de certifier la bonne fin des études secondaires; ensuite, de vérifier l'aptitude à suivre les études de l'enseignement supérieur. Il a insisté sur les avantages qu'offrirait ce nouveau baccalauréat pour l'orientation des élèves au terme de l'enseignement secondaire.

A M. Cogniot :

— au sujet de l'agrégation, le ministre a souligné qu'elle serait ouverte par voie de concours aux meilleurs élèves des centres de formation des maîtres, aux élèves des écoles normales supérieures et aux maîtres titulaires du premier et du second cycle.

A Mme Lagatu :

— sur l'enseignement technologique, M. Fontanet a répondu que le projet de réforme n'entendait pas revenir sur le système mis en place par la loi de 1971 sur cet enseignement. Il a par ailleurs indiqué que la technologie devrait faire partie des matières à inscrire au programme de l'enseignement général du second degré.

A Mme Goutmann :

— sur la responsabilité de l'enseignement élémentaire dans les retards et échecs de certains élèves de l'enseignement secondaire, le ministre a affirmé que la politique de rénovation de l'enseignement élémentaire serait poursuivie.

En conclusion, M. Fontanet a souligné que le schéma qu'il venait de présenter était ouvert à toutes les suggestions. Il a insisté sur sa volonté de coopération avec les commissions compétentes du Parlement et précise, à ce sujet, que, pour faciliter l'examen du projet, le Gouvernement ferait connaître les grandes lignes des principaux décrets d'application de la loi.